



**PRÉFET
DES ÎLES WALLIS
ET FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mata'utu, le 16 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE COMMUNIQUE

Face à l'augmentation des prix des billets d'avion entre les territoires ultramarins et la métropole et pour lutter contre la vie chère, le ministère chargé des outre-mer a décidé de revaloriser le montant de l'aide à la continuité territoriale.

Ainsi, par arrêté du 2 mars 2023, le montant de l'aide à la continuité territoriale (ACT) pour les déplacements entre le territoire de Wallis et Futuna et la France métropolitaine est désormais fixé à 147 375 Fcfp (1 235 euros), au lieu de 100 955 Fcfp (846€) antérieurement, soit une augmentation de l'aide de 45 %.

Pour tous renseignements, veuillez contacter la « Cellule de la continuité territoriale » Service des Affaires Économiques, du Développement et du Tourisme (SAEDT) au 72.27.27.

